

**Rapport N° 142**  
**PQ 2 Petite Prairie**

Demande de crédits destinés au financement :

- des infrastructures routières et d'un parking-relais
- de l'extension du réseau des Services industriels, soit :

Infrastructures routières	CHF	3'218'000.-	TTC
Services industriels - énergies	CHF	1'072'000.-	HT

Nyon, le 22 janvier 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°142 « PQ 2 Petite Prairie » s'est réunie le 25 novembre 2013 ainsi que le 9 janvier 2014. Etaient présents Mme Josette Gaille (remplaçant Mme Suzanne Favre) et MM. Victor Allamand, Alex Braunwalder, Pierre-Alain Dupuis, Jean-François Fuglister, Dominique Karlen (remplaçant M. Claude Farine), Bernhard Willi et Gregory Durand (Président – Rapporteur). Seul M. Alex Braunwalder était absent lors de la deuxième rencontre.

La Commission tient à remercier M. le Municipal Olivier Mayor ainsi que M. François Menthonnex, Chef de service « Travaux et Environnement » pour les diverses et complètes informations apportées lors des deux rencontres.

**Préambule**

Etudier un préavis qui fait référence à autant de projets en cours n'est pas chose facile, car les attentes pour le développement de notre ville sont grandes. En effet, traiter de ce préavis met en lumière, par effet de résonance, le contexte de la Route de distribution urbaine (RDU), le préavis 87 relatif au chemin Falconnier, le concept de mobilité urbaine de la Ville de Nyon, l'échec du programme d'investissements régionaux (PIR), le Nyon-St-Cergue et sa cadence au quart d'heure ainsi qu'une avenue des Eules totalement bloquée à certaines heures.

Dès lors, la commission a rencontré quelques difficultés à ne se concentrer que sur les objets du présent préavis (par exemple, le giratoire et le parking) tant certaines questions restent en suspens et tant la demande d'aller de l'avant est présente. Alors que la thématique de la RDU génère une myriade d'interrogations, de vœux et d'espoirs, le défi de cette commission a été de se positionner sur ce qui est présenté tout en prenant compte du contexte global.

**Séance du 25 novembre 2013**

**Les objets du préavis sont :**

Le giratoire qui doit assurer et maintenir le flux routier et ce d'autant avec les futurs nouveaux habitants du quartier. Aujourd'hui, la commission s'accorde pour dire qu'il y a une saturation du trafic.

L'accès routier qui doit assurer l'accès nord du quartier en construction (accès pour des bureaux et des logements). Cela fait partie du plan de quartier et de la Convention signée et validé par le Conseil communal.

Le parking-relais, dont on profite de la construction de cette infrastructure, pour faire un P+R et un premier bout de la RDU. Le parking aura 60 places pour les personnes qui travaillent en ville de Nyon. De plus, un arrêt de bus est prévu. Ce principe a été voté par notre Conseil communal du 11.11.2013 dans le cadre du préavis 125 / 2013.

### **Bref historique**

« Le 16 février 2006, les huit municipalités de l'agglomération nyonnaise, le Conseil régional du district de Nyon et le Canton de Vaud ont approuvé le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN). Pour la partie compacte de l'agglomération, le SDAN prévoit cinq «chantiers» de mise en œuvre et, parmi eux, l'étude du développement urbain le long de l'axe de la Route de distribution urbaine (RDU) ». <sup>1</sup>

C'est dans ce cadre que le Conseil communal de Nyon, a accepté un préavis pour l'engagement d'un chef de projet (préavis 57). Le préavis 142 propose la construction d'un premier tronçon de la RDU. Le giratoire proposé avec ses modifications a donc une position centrale dans le concept global. Toutefois, il faut bien avoir conscience que la RDU est un projet qui va prendre encore quelques années avant sa réalisation totale. De plus, une convention entre la Ville de Nyon et les propriétaires du quartier de la Petite Prairie dicte également les travaux qui doivent être exécutés par la Ville. Cette convention a toutefois été adaptée avec l'accord des uns et des autres. A l'origine, il était prévu de construire une contre-route au pied des bâtiments (financée par la ville). Cette dernière a été finalement abandonnée. En effet, le projet, plus ambitieux, prévoit une RDU à double voies considérée comme un vrai boulevard urbain arborisé.

### **Parking-relais**

La commission apprend que le P+R prévu ne serait que provisoire. Provisoire, mais tout de même pour plusieurs années. Par la suite, il y aura des transformations sur ce tronçon, mais pas de changements sont prévus avant plusieurs années, car cette question est en lien direct avec la construction de la RDU ainsi que les développements des quartiers restants (PQ 3 de la Petite Prairie, par exemple). Le parking ne serait qu'un P+R, car les habitants auront un parking prévu (sous – terre et quelques places à l'extérieur).

La commission s'interroge également sur le nombre de places. *Pourquoi donc que 60 places ?* Selon, le Municipal cela devrait suffire étant donné que 90 places sont déjà prévues à la Gravette, sur le terrain de la Migros.

*Ne faudrait-il pas également mettre le P+R plus prêt du Nyon-St-Cergue*, se demande la commission. Un arrêt de train dans le Nord est à l'étude, mais rien ne dit aujourd'hui qu'il y en aura un et surtout son emplacement n'est pas défini car il dépend de plusieurs facteurs (aménagement du territoire, négociation des PQ, trajet du train...).

Lors de la discussion, une partie de la commission a émis le vœu de déplacer le parking plus à l'est (direction PQ3) car cela pourrait influencer les études du Nyon-St-Cergue et le parking pourrait être, à terme, plus proche du Nyon-St-Cergue. Or, la problématique réside dans l'aménagement du PQ 3 qui n'est pas encore établi. Ce terrain n'appartient pas à la Ville et, pour l'obtenir, il faudrait passer par l'expropriation qui pourrait coûter extrêmement cher.

*Est-ce que ce parking sera payant ?* Oui, mais le concept n'est pas encore formalisé. Il devrait y avoir 2/3 des places sur abonnement et un 1/3 sur horodateur.

### **Travaux des Services industriels (SI)**

La commission s'interroge sur les travaux des SI. *Qu'est-il prévu pour le téléseu ? Y a-t-il eu des soumissions ?* Le Chef de service des SI, Thierry Magnenat, a répondu par mail à nos questions (mail du 16 décembre).

« Les prix mentionnés sont basés sur deux positions distinctes :

- Travaux de génie civil : soumissions effectuées par Travaux & Environnements pour les canalisations SI avec les autres travaux du même type, selon procédure sur les marchés publics
- Eléments spécifiquement SI (conduites, tubes, câbles, etc.) : travaux internes réalisés par les équipes SI, matériel selon achats courants.

*Au niveau du téléseu, dans le cas de la voie RDU et du giratoire Gravette, la pose de tubes le long de celle-ci n'est pas nécessaire. En effet, l'alimentation en fibres optiques de toute la zone a été réalisée en 1993 déjà et les tubes d'alimentation principaux des futurs quartiers ont été posés cet été en traversée de la voie RDU. En ce qui concerne le raccordement des immeubles, une distribution est prévue à l'intérieur des quartiers PQ2 – Petite Prairie (Phase 1 à 3). »*

<sup>1</sup> Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine RDU de l'agglomération nyonnaise (p.52).

[http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/developpement\\_territorial/rapport\\_final\\_nyon\\_rdu.pdf](http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/developpement_territorial/rapport_final_nyon_rdu.pdf)

## Archéologie

La commission demande quelles sont les conséquences si nous trouvons, suite à des fouilles, des éléments à caractère historique. Le Municipal répond que tout dépend de ce que l'on peut trouver. La question de l'aqueduc est également évoquée et il est précisé qu'à ce jour (le 25.11.13) que rien n'est encore déterminé à ce propos.

## Route

En regard de la page 6 du préavis 142, la commission s'interroge sur le montant inscrit pour les routes (génie civil) : 2'050'000.-. Les commissaires demandent davantage d'explications sur cette ligne. *Où en sommes-nous, s'agit-il de soumissions, d'appel d'offres... ?* Le Chef de service, M. Menthonnex a répondu par mail le 27 novembre 2013 et a donné un détail à titre indicatif le 7 janvier 2014.

Extrait du courriel du 27 novembre :

*« Les travaux de génie civil (travaux routier, d'assainissement, etc.) ont été soumis au marché public. Le montant des travaux nous impose à procéder un appel d'offres sur procédure ouverte ; cela signifie que toute entreprise capable d'exécuter ce marché peut proposer son offre, soit remplir la soumission. [...] L'appel d'offres sur procédure ouverte a mené jusqu'à son terme qui consiste à désigner l'adjudicataire du marché (décision municipale) sous réserve de l'octroi des crédits par le Conseil. »*

Extrait du courriel du 7 janvier :

*« [...], je vous précise encore le contenu de l'investissement de 2'050'000.- proposé dans ce préavis, soit (TTC):*

- *Route: 915'000.-*
- *Giratoire : 815'000.-*
- *Trottoirs et arrêt TP : 105'000.-*
- *P+R : 215'000.-»*

## Espaces verts

La commission s'interroge sur le faible montant dédié aux aménagements paysagers (50'000.-). Selon la Municipalité, pour davantage d'investissement pour les espaces verts, il faudra attendre la RDU. Ce montant n'est prévu que pour l'aménagement du giratoire. La commission relève et regrette que le caractère provisoire soit présent dans ce domaine alors qu'il ne l'est pas forcément pour d'autres.

## Financement

Le réaménagement du giratoire et la présence d'un parking-relais sont des infrastructures nécessaire pour Nyon, mais également pour la Région et le Canton. Toutefois, suite au refus du PIR, la commission s'interroge sur le financement prévu initialement. Le Municipal annonce à la commission que ce projet pourrait faire partie d'un paquet de mesures à adopter pour un prochain Conseil Intercommunal du Conseil Régional.

Lors de la rencontre du 25 novembre 2013, la Ville était toujours en attente des décisions cantonales quant aux subventions pour ces travaux. D'autres fonds, selon les commissaires, pourraient être utilisés, comme par exemple le fonds de parking.

La commission demande les coûts pour le parking en tant que tel. Le Chef de service, par son mail du 26 novembre 2013, répond : *« Coût de construction des 60 places de stationnement : CHF 205'000.- ».*

Cette question financière devra être revue lors de la deuxième rencontre afin de clarifier le montage financier de ce projet.

## Séance du 9 janvier 2014

L'ordre du jour pour la deuxième rencontre était le suivant :

1. Validation des réponses des SI
2. Validation des réponses de T & E
3. Questions relatives aux pistes cyclables
4. Questions relatives au montage financier pour ce préavis
5. Questions relatives au planning des travaux

1. La commission discute et prend connaissance des réponses qui lui avaient été transmises par mail le 16 décembre 2013. La commission est satisfaite des réponses des SI.

2. La commission discute et prend connaissance des réponses qui lui avaient été transmises par mail le 27 novembre 2013. Un détail (cf. plus haut) à titre indicatif est également présenté à la commission afin de comprendre le montant de 2'050'000.- pour les routes. Un commissaire avait posé des questions au service T&E afin de comprendre le lien entre deux préavis qui, a priori, traitait du même sujet : le préavis 52 de 2003 et le préavis étudié. Après les explications du service, la commission comprend qu'il n'y a pas de lien direct entre les deux préavis.

La commission est donc satisfaite des réponses du service Travaux et Environnement.

3. Une vive discussion relative à l'intégration de pistes cyclables dans l'aménagement du nouveau rond-point a eu lieu. La commission s'inquiète du passage Est-Ouest de la route Blanche par les cyclistes. En effet, il n'est pas prévu actuellement de créer une piste cyclable (en site propre, par exemple) pour passer de la Gravette à la Petite Prairie ou inversement. Selon les explications du Service, il est difficile de prévoir une voie spécifique pour les cyclistes sur la route Blanche, car cette dernière restera encore quelques années une route de desserte et non une voie de mobilité douce. Le Service assure que cette question sera traitée lors de négociation autour du futur aménagement de la Gravette.

Toutefois, la commission, même si elle regrette ce manque de pistes pour les cyclistes, est rassurée car elle apprend que deux « pistes » cyclables publiques seront prévues dans le quartier de la Petite Prairie (une à l'ouest – parallèle à la Route Blanche - et l'autre au Nord – perpendiculaire à la route Blanche - des bâtiments). De plus, elles seront financées par les propriétaires.

4. Après la présentation de l'état de lieu des négociations financière sur ce dossier, la commission comprend l'incertitude qui plane autour des montants qui seront alloués par le Canton et le Conseil régional (via le Conseil intercommunal du Conseil régional) pour ce projet qui a bel et bien une valeur régionale. Elle se remet donc à la Municipalité pour les actuelles et futures négociations relatives à ces subventions du Canton et de la Région.

5. Sur la demande du Président de la commission, le Municipal précise que les souhaits du Service, et selon les décisions du Conseil communal, sont de débiter les travaux en mars. Ces derniers devraient durer 10 mois. De la sorte, les travaux seraient terminés lors de la mise en place de la cadence au quart d'heure des transports publics.

## **Conclusion**

Après avoir évoqué tous les projets liés de loin ou de près au préavis proposé, la commission a pu débattre sereinement des éléments détaillés dudit préavis.

Même si elle comprend le contexte de la RDU, la commission pourrait regretter de faire une route qui, dans un premier temps, est sans issue. Mais, la construction de cette route fait partie d'une convention qui doit être respectée.

Elle aurait aussi pu espérer un emplacement du P+R plus proche du Nyon-St-Cergue, mais elle comprend qu'il n'est pas possible à ce jour de planifier, voire davantage, le PQ 3 de la Petite Prairie.

La commission prend acte de l'aspect provisoire « longue durée » du parking-relais, mais regrette les faibles investissements liés aux espaces verts pour autant d'années.

Elle souscrit au réaménagement du giratoire pour tenter de fluidifier le trafic, mais regrette la non-prise en compte, à ce stade, des cyclistes qui souhaiteraient traverser la route Blanche. Toutefois, elle prend bonne note que ce sont les propriétaires de la Petite Prairie qui vont financer la création de pistes cyclables à l'intérieur du PQ2 Petite Prairie qui pourront être utilisées par tous les cyclistes.

La commission enjoint pour finir la Municipalité à aller de l'avant avec le dossier de la RDU afin que cette dernière ne devienne pas une chimère à l'image de la traversée de la Rade. Elle invite également les Services concernés à soigner la promotion auprès des entreprises nyonnaises afin de remplir le futur P+R.

Ainsi, le pragmatisme de la commission lié au respect d'une convention, à la volonté de fluidifier un giratoire surchargé à certaines heures ainsi qu'à la proposition d'une alternative à la question des parkings en Ville de Nyon, et de surcroit, afin de favoriser les entreprises nyonnaises conduit la commission à accepter ce préavis municipal.

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 142 concernant le financement des infrastructures routières et d'un parking-relais, ainsi que l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre du PQ2 « Petite Prairie »,

**oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux nécessaires à la réalisation des infrastructures routières et d'un parking-relais, ainsi qu'à l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre du PQ2 « Petite Prairie »,
2. d'accorder un crédit de CHF 3'218'000.- TTC pour les infrastructures routières et un parking-relais, crédit qui sera financé de la façon suivante :
  - a. une partie du crédit par une participation du Conseil régional et de l'Etat de Vaud, dont le montant reste à définir;
  - b. le solde du crédit, après participation du Conseil régional et de l'Etat de Vaud, financé par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.16 - *P.Q. Reposoir, Petite Prairie*.
3. d'accorder un crédit de CHF 1'072'000 HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Ce montant sera porté sur le compte du Service des eaux, gaz, électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
  - a. CHF 165'000.- HT pour l'extension du réseau électrique, dépense amortissable en 30 ans ;
  - b. CHF 130'000.- HT pour l'éclairage public, dépense amortissable en 20 ans ;
  - c. CHF 485'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution d'eau, dépense amortissable en 30 ans ;
  - d. CHF 292'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution du gaz, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Mme Josette Gaille

MM. Alex Braunwalder, Pierre-Alain Dupuis, Jean-François Fuglister, Dominique Karlen, Bernhard Willi et Gregory Durand, Président – Rapporteur.